



CONTRAT D'ENGAGEMENT KIWIS FARINE

Du 1er Octobre 2021 au 30 mars 2022

Entre : **l'adhérent**

et **le producteur**

Nom, prénom :

Mme Christiane LABASSE

Adresse :

Le Labouret

.....

24150 Pressignac-Vicq

Tél :

Mail :

Référent : Gaëtan Brizard

Contact : brizard.gaetan@orange.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

	16/12	13/01	10/02	10/03	TOTAL
KIWIS 2KG	5€60 X	5€60 X	5€60 X	5€60 X	
KIWIS 3KG	8€40 X	8€40 X	8€40 X	8€40 X	
FARINE de blé BIO T85 1KG	1€80 X	1€80 X	1€80 X	1€80 X	
FARINE de blé BIO T85 2KG	3€60 X	3€60 X	3€60 X	3€60 X	
TOTAL					

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons

Les chèques sont à établir à l'ordre de : Mme LABASSE

Nombre de chèques : Montant des chèques :

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45

A Boulazac le :

Le producteur

Mme LABASSE

L'adhérent consom'acteur